

Le TENS est une évaluation composée de 7 tests à choix multiples, mesurant vos connaissances générales. Cette évaluation s'adresse aux adultes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires, mais qui ont acquis des connaissances équivalentes (reconnaissance des acquis et des compétences).

La réussite du TENS peut favoriser l'accès à des emplois exigeant le diplôme d'études secondaires (DES) ou son équivalent. Elle permet aussi d'être admissible à la presque totalité des formations professionnelles (DEP, AEP) et à certaines formations conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC). Toutefois, elle ne permet pas l'accès aux programmes menant à un diplôme d'études collégiales (DEC).

Pour obtenir l'attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS), vous devez obligatoirement réussir les deux examens de français et réussir 3 des 5 examens optionnels :

	Réussite	Nombre de questions	Temps alloué
Français – grammaire	OBLIGATOIRE	40 questions	1h30
Français – compréhension de lecture	OBLIGATOIRE	35 questions	1h30
Mathématiques	Optionnel	40 questions	2h30
Anglais, langue secondaire	Optionnel	40 questions	1h30
Sciences économiques	Optionnel	40 questions	1h30
Sciences humaines	Optionnel	40 questions	1h30
Sciences de la nature	Optionnel	40 questions	1h30

- Vous avez droit à une reprise par examen échoué (moins de 60%).
- Si vous échouez 2 fois l'un des tests de français ou si vous n'êtes pas en mesure de réussir 3 examens optionnels, vous devrez attendre 1 année complète avant de pouvoir repasser le TENS.
- La passation des tests de même que les reprises doivent être assurées par un même centre.
- Tous les tests ainsi que les reprises doivent être passés à l'intérieur d'une période maximale de six mois.

INSCRIPTIONS

Pour vous inscrire, veuillez contacter Mme Marjolaine Miron au 514-645-4538 poste 11204. Vous devez réserver une place au moins une semaine à l'avance. Les places sont limitées. Si vous êtes dans l'impossibilité de vous présenter à la date réservée, vous devez nous le signaler le plus tôt possible (soit 48 heures d'avance).

Les tests sont administrés :

- De jour seulement (8h à 15h)
- 1 fois par mois (septembre à juin)
- Sur 2 jours consécutifs (mardi et mercredi)
- Au 11865, rue Demontigny à Pointe-aux-Trembles

**** Pour faire les tests le soir, veuillez contacter le Centre Antoine-de-St-Exupéry au 514-325-0201 poste 11616**